

République Française

-----  
Département de la Seine-Maritime  
-----

## COMMUNE D'ARQUES-LA-BATAILLE

-----  
Extrait du Registre des délibérations du Conseil Municipal  
du 19 juin 2023  
-----

Délibération N°12 du 19 juin 2023

Date de convocation      **Etalent présents : (15)**  
13.06.23

Maryline Fournier, Maire  
Michel Ménager, Carole Dufils, Philippe Gautrot, Dominique Paul, Serge  
Planchon, Adjoint,  
Pascal Ancelot, Olivier Artur, Benoit Boudet, Emmanuelle Duplessis Yaha,  
Anne-Lise Grippon, Patrick Jouen, Julien Ménard, Isabelle Poulain, Gérard  
Sadé.

Nombre d'élus :  
En exercice : 23  
Présents : 15  
Votants : 22

**Etalent Excusés : (8)**

Christine Delcroix ayant donné délégation à Patrick Jouen, Mickael  
Lefebvre, Isabelle Normand ayant donné délégation à Maryline Fournier,  
Céline Obin ayant donné délégation à Emmanuelle Duplessis Yaha,  
Véronique Obin ayant donné délégation à Gérard Sadé, Guy Sénécal  
ayany donné délégation à Philippe Gautrot, Rachida Slamani ayant donné  
délégation à Isabelle Poulain, Arlette Vivet ayant donné délégation à  
Michel Ménager.

-----  
Secrétaire de séance : Philippe Gautrot  
-----

### SDE 76

#### Demande d'adhésion de la commune de Bolbec

##### AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL

Patrick Jouen, Conseiller Municipal délégué

##### VU :

- Le code général des collectivités territoriales, CGCT, et notamment ses articles L5211-17 et 18, L5214-21, L5711-1 et suivants,
- la délibération du 09 février 2023 de la commune de Bolbec demandant l'adhésion au SDE76 pour toutes les compétences,
- la délibération du 21 février 2023 du SDE76 acceptant cette adhésion,
- le projet de statuts du SDE76 modifié en ce sens.

##### CONSIDÉRANT :

- que la commune de Bolbec ne transfère pas de dette ou d'emprunt au SDE76,

- que l'adhésion n'est possible qu'avec l'accord de l'assemblée du SDE76 et de ses adhérents dans les conditions de majorité requises,
- que la consultation de la CDCI n'est pas requise,
- que chaque adhérent disposera d'un délai de trois mois à compter de la notification par le SDE76 de sa délibération pour se prononcer à son tour sur l'adhésion envisagée (à défaut de délibération dans ce délai, sa décision sera réputée DEFAVORABLE) et qu'il convient donc de consulter les adhérents du SDE76 à un moment propice aux réunions des conseils municipaux,
- qu'il s'agit d'une adhésion avec transfert de compétence au SDE76( qui est un syndicat mixte fermé), ainsi l'absence de délibération d'un adhérent vaudra avis défavorable,
- que la commune souhaite adhérer pour la totalité de son territoire,
- que la commune a délibéré pour transférer au SDE76 les contrats de distribution électrique et gazière, les redevances des contrats de concessions électrique et gaz, la redevance d'occupation du domaine public occupé par le réseau électrique,
- que la contrat de performance en cours est à poursuivre par le SDE76,
- que la commune transfère au SDE76 la TCCFE avec un effet fiscal au 1<sup>er</sup> janvier 2024.

**PROPOSITION :**

Il est proposé :

- D'accepter l'adhésion de la commune de Bolbec au SDE76

Où cet exposé, après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- ACCEPTE à l'unanimité l'adhésion de la commune de Bolbec au SDE76.

Pour extrait conforme  
Maryline Fournier, Maire

